



**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 3 février 2020 qui avait lieu à la salle du Conseil au Centre culturel, à 20 h, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2020-02 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE
FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce quatorzième jour de février 2020.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher